

« MAGHREB OXYGÈNE SA »

Société anonyme au capital de 81 250 000 dirhams

Siège social : immeuble Taфраouti, Km 7 route de Rabat (Aïn Sebâa) - Casablanca – RC n° 101.837

AVIS DE RÉUNION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Les actionnaires de la société dite « MAGHREB OXYGENE » SA au capital de 81250 000 dirhams, sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 18 avril 2023 à 11 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes ;
- Approbation desdits rapports ;
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice 2022 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes ;
- Approbation des conventions autorisées par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 56 de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20-19 ;
- Nomination de deux nouveaux administrateurs ;
- Nomination des Commissaires aux Comptes ;
- Quitus aux Administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs à conférer pour les formalités.

Les documents dont l'article 141 de la loi prescrit la communication aux actionnaires seront déposés au siège social et aux bureaux de la société à l'adresse suivante : 139, Boulevard Moulay Ismail, Casablanca. Les documents et informations, dont la communication est prescrite par l'article 121 bis de ladite loi, seront disponibles sur le site internet de la société (www.maghreboxygene.ma).

Toute demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour doit être déposée ou adressée au siège social, contre accusé de réception, dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis, et ce, conformément à l'article 121 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-19.

Si vous ne pouvez assister à cette assemblée, nous vous rappelons que vous pouvez soit voter par correspondance, soit vous faire représenter par un autre actionnaire, le conjoint, un ascendant ou descendant ou toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières en lui remettant une procuration. Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration est disponible sur le site internet précité.

Le Conseil d'Administration

« MAGHREB OXYGÈNE SA »

PROJET DE RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE PRÉVUE LE 18 AVRIL 2023

Première résolution (projet)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le conseil d'administration ainsi que le rapport général des commissaires aux comptes, approuve tels qu'ils lui sont présentés l'ensemble des documents de synthèse portant sur les comptes, tant sociaux que consolidés, de l'exercice clos au 31 décembre 2022, ainsi que les rapports précités. Suite à ce qui précède, l'assemblée générale ordinaire confère aux administrateurs quitus définitif, et sans réserve, pour leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et donne également décharge aux commissaires aux comptes pour leur mandat durant ledit exercice.

Deuxième résolution (projet)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 qui s'élève à 8 537 670,61 dirhams, comme suit :

Résultat net de l'exercice	8 537 670,61 Dhs
Report à nouveau antérieur	53 822 806,79 Dhs
Résultat distribuable (*)	62 360 477,40 Dhs
- Dividendes à distribuer	3 250 000,00 Dhs
Dotations à la réserve facultative	59 000 000,00 Dhs
= Solde à reporter à nouveau	110 477,40 Dhs

(*) Le montant de la réserve légale avait atteint les 10 % du capital par dotations antérieures au présent exercice.

Il sera donc distribué un dividende de 4 dirhams par action. L'assemblée générale donne par ailleurs tous pouvoirs au Président Directeur Général pour fixer la date et le lieu de paiement du dividende à distribuer dont le montant est ci-dessus fixé.

Troisième résolution (projet)

L'assemblée générale décide d'allouer au conseil d'administration un montant brut plafonné à 1100 000 dirhams à titre de jetons de présence, à passer par frais généraux dans les comptes de l'exercice 2023.

Quatrième résolution (projet)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de nommer en qualité de nouveaux administrateurs, les personnes ci-après désignées :

- Madame Soukayna AKHANNOUCH ;
- Monsieur Amine WAKRIM.

Suite à ce qui précède, le Conseil d'Administration est désormais composé des membres suivants :

- M. Youssef GUENNOUN, (Président) ;
- Mme Soukayna AKHANNOUCH ;
- Mme Sanae MADDAH ;
- M. Amine WAKRIM ;
- M. Ali WAKRIM ;
- M. Majid EL YACOUBI ;
- M. Mohamed Bouzaid OUAISSI ;
- M. Abdellah HAMZA ;
- M. Youssef IRAQI HOUSSEINI représentant permanent de la société "AKWA GROUP" S.A.
- M. Mohammed BOUTALEB, Administrateur indépendant ;
- M. Mohammed Youssef ALAOUI, Administrateur indépendant ;

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cinquième résolution (projet)

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 163 alinéa 3 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, l'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux commissaires aux comptes, pour une période de 3 années, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2025 :

- BDO Audit, Tax & Advisory S.A. représenté par M. Mostafa FRAIHA ;
- Excellentia Consulting représenté par Monsieur Hassan MELOIGH.

Sixième résolution (Projet)

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 19-20, L'Assemblée Générale déclare approuver lesdites conventions et donner à cet égard quitus aux administrateurs.

Septième résolution (Projet)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires requises en pareille matière ou prévues par la loi.



ACTIF (en milliers de dirhams)	31/12/2022	31/12/2021	PASSIF (en milliers de dirhams)	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	-	530	Capital	81 250	81 250
Immobilisations corporelles	190 185	188 413	Prime d'émission	40 990	40 990
Droit d'utilisation de l'actif	10 274	15 188	Réserves consolidées	154 063	139 339
Titres mis en équivalence	68 071	60 435	Résultat consolidé de l'exercice	15 258	17 974
Autres immobilisations financières	1 388	1 388	Intérêts minoritaires	-	-
Titres de participation non consolidés	70	70	Capitaux propres	291 561	279 553
Impôts différés actifs	2 544	2 775	Emprunts et autres passifs financiers à long terme	105 758	108 612
Autres actifs non courants	17 843	34 443	Impôts différés passifs	3 019	3 654
Actifs non courants	290 375	303 242	Autres passifs non courants	30 298	30 771
Stocks	52 913	54 760	Passifs non courants	139 075	143 037
Comptes clients	145 666	153 081	Dettes fournisseurs	56 189	68 275
Autres créances d'exploitation	16 766	18 206	Autres passifs courants	47 097	47 185
Actif d'impôt exigible	1 403	0	Passif d'impôt exigible	-	1 400
Titres de placement	12	-	Provisions pour risques et charges courants	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 462	17 490	Emprunts et autres passifs financiers à court terme	5 675	7 329
Actifs courants	249 222	243 537	Passifs courants	108 961	124 189
TOTAL ACTIF	539 597	546 779	TOTAL PASSIF	539 597	546 779

CPC (en milliers de dirhams)	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	291 035	274 130
Autres produits	2 010	3 536
Coût des biens et services vendus	(153 889)	(134 022)
Charges de personnel	(43 520)	(40 792)
Autres produits et charges opérationnels	(53 462)	(55 149)
Résultat opérationnel avant amortissements	42 174	47 703
Dotations au amortissements	(25 179)	(24 667)
Résultat opérationnel	16 995	23 036
Produits de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	-	-
Coût de l'endettement financier brut	(4 419)	(4 463)
Coût de l'endettement financier net	(4 419)	(4 463)
Autres produits et charges financières	-	-
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	12 576	18 573
Quote part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	7 636	5 652
Impôts sur les résultats	(4 954)	(6 251)
Résultat net consolidé	15 258	17 974
Autres produits et charges	-	-
Résultat global de la période	15 258	17 974
Résultat net	15 258	17 974
dont part du groupe	15 258	17 974
dont part minoritaires	-	-
Résultat par action	-	-
Résultat net par action (en dirhams)	18,8	22,1
Résultat net par action dilué (en dirhams)	18,8	22,1

Note O2 : Périmètre de consolidation au 31 décembre 2022 et 2021

Aucun changement au niveau périmètre de consolidation entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2022.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	2022			2021		
	Nom de la société	d'intérêt	de contrôle	Méthode de consolidation	d'intérêt	de contrôle
Maghreb Oxygène	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
Proactis	25 %	25 %	MEE	25 %	25 %	MEE
Tafraoui	24 %	24 %	MEE	24 %	24 %	MEE
Sodegim	50 %	50 %	MEE	50 %	50 %	MEE

COOPERS AUDIT
88, Avenue Hassan II
CASABLANCA

Aux actionnaires de la société
Maghreb Oxygène S.A.
Immeuble Tafraoui
Km 7,5 Route de Rabat
Ain Sebdia Casablanca

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Maghreb Oxygène S.A. et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 291 561 milliers de dirhams dont un bénéfice net consolidé de 15 258 milliers de dirhams.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 21 février 2023 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), telle qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance que les règles et méthodes retenues pour l'établissement des informations sectorielles sont décrites dans les notes 1 (§ 3.9.21) et 23. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque identifié	Notre réponse
Test de dépréciation des titres mis en équivalence et des créances financières rattachées à ces titres Au 31 décembre 2022, les titres mis en équivalence et les créances financières rattachées s'élevaient respectivement à 68,1 millions de dirhams et à 8,8 millions de dirhams. En l'absence de goodwill déposé lors de l'acquisition des participations mises en équivalence, le Groupe Maghreb Oxygène effectue un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable du titre devient inférieure à la valeur nette comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des coûts de cession.	Nous avons pris connaissance des modalités de mise en œuvre par le Groupe Maghreb Oxygène pour l'identification des indices de pertes de valeurs associés à chaque titre de participation consolidé et procédé à la revue le cas échéant des flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur recouvrable. Nous avons apprécié le cas échéant la cohérence des hypothèses retenues au niveau du plan d'affaires entrant dans le calcul de la valeur recouvrable et le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie, telles que validées par le management. Nous avons notamment : - Effectué des entretiens avec les responsables opérationnels et financiers pour prendre connaissance des principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces dernières avec les explications obtenues ; - Apprécié sur la base des informations fournies par le management, les méthodes de

repose sur de nombreux jugements et estimations de la part du management du Groupe.
Compte tenu du montant significatif des titres mis en équivalence et des créances financières rattachées à ces derniers, nous avons considéré que leur évaluation constitue un point clé de notre audit.

valorisation utilisées par le Groupe ainsi que les hypothèses utilisées ;
- Procédé par sondage à la revue des calculs servant à la détermination des valeurs recouvrables ;
- Vérifié que les calculs prennent en considération également les créances financières rattachées ;
- Comparé les projections établies lors des exercices précédents avec les réalisations effectives des exercices concernés. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes §3.9.4, 10 et 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le tournoiement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations financières fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Rapport sur les comptes consolidés

Page 5

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'identité et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 22 février 2023

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS AUDIT MAROC S.A.

FIBECO AUDIT & CONSEIL

Abdelhak EL-AMRANI
Titulaire de la licence n° 001/21
Titulaire de la licence n° 001/21

Abdelhak RHALLAM
Titulaire de la licence n° 001/21
Titulaire de la licence n° 001/21

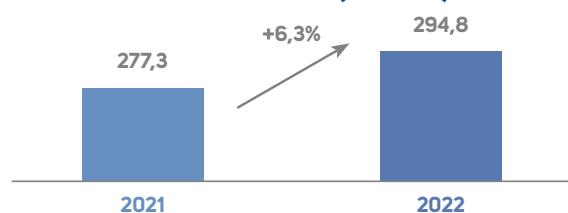
RÉSULTATS ANNUELS 2022

Le Conseil d'Administration de Maghreb Oxygène, réuni le 21 février 2023, a examiné l'activité de la société au terme de l'exercice 2022 et a arrêté les comptes sociaux et consolidés y afférents.

À l'issue de l'année 2022, Maghreb Oxygène arbore un bilan de performance en repli par rapport à l'année précédente et aux prévisions établies, et ce en raison essentiellement du renchérissement des matières premières et du coût des produits importés, de l'impact de change défavorable sur le résultat financier et de la non reconduction d'un produit non courant enregistré en 2021.

INDICATEURS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS SOCIAUX

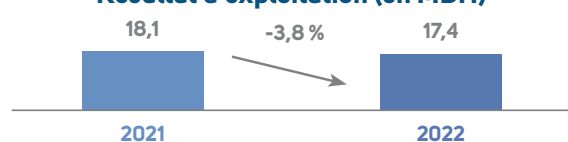
Chiffre d'affaires (en MDH)



Les ventes de Maghreb Oxygène se sont bonifiées de **6,3%** et s'affichent à **294,8 MDH** en 2022 contre **277,3 MDH** un an plus tôt. Cette amélioration est le fruit de l'effort commercial continu déployé.

INDICATEURS D'EXPLOITATION

Résultat d'exploitation (en MDH)



Au terme de l'exercice 2022, le résultat d'exploitation a connu une baisse de **3,8%** pour s'afficher à **17,4 MDH** contre **18,1 MDH** au titre de l'exercice 2021. Ce recul s'explique essentiellement par la hausse des prix de matières premières et autres produits importés.

RÉSULTAT NET

Résultat net (en MDH)



La baisse du résultat d'exploitation combinée à un impact de change défavorable et à la non reconduction d'un produit exceptionnel enregistré en 2021 ont contribué à la baisse affichée par le résultat net de **34,3%**. Le résultat net s'inscrit par conséquent à **8,5 MDH** en 2022 contre **13 MDH** en 2021.

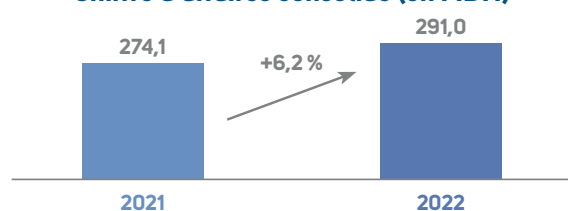
INDICATEURS BILANCIELS SOCIAUX

En MDH	31/12/2021	31/12/2022	Variation en %
Fonds propres sociaux	240,5	245,8	2,2%
Total Bilan social	487,8	479,5	-1,7%

Les fonds propres de Maghreb Oxygène progressent de **2,2%** par rapport à 2021 et s'établissent à **245,8 MDH**. Le total du bilan recule de **1,7%** pour s'afficher à **479,5 MDH**.

INDICATEURS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS CONSOLIDÉS

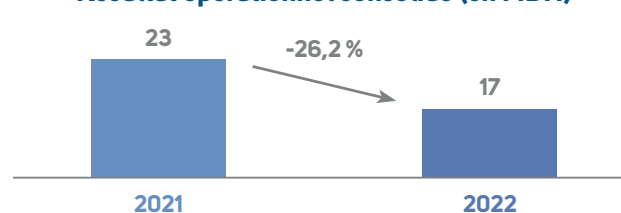
Chiffre d'affaires consolidé (en MDH)



À l'image des comptes sociaux, le chiffre d'affaires consolidé de Maghreb Oxygène enregistre une augmentation de **6,2%** passant de **274,1 MDH** à **291 MDH**.

INDICATEURS D'EXPLOITATION

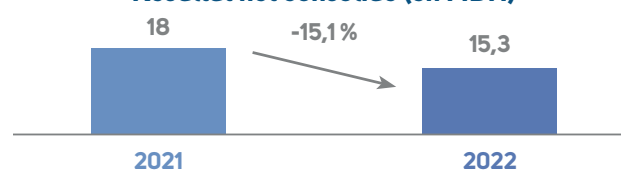
Résultat opérationnel consolidé (en MDH)



Le résultat opérationnel affiche quant à lui un recul de **26,2%** pour s'établir à **17 MDH** au terme de l'exercice 2022. Cette baisse trouve son explication dans l'effet conjugué de la hausse des coûts des intrants et la non reconduction d'un produit exceptionnel réalisé l'exercice passé.

RÉSULTAT NET

Résultat net consolidé (en MDH)



Le résultat net consolidé régresse de **15,1%** par rapport à l'année 2021, pour s'inscrire à **15,3 MDH**.

La baisse du résultat net consolidé par rapport au résultat net social a été atténuée en partie par la contribution des filiales mises en équivalence.

INDICATEURS BILANCIELS CONSOLIDÉS

En MDH	31/12/2021	31/12/2022	Variation en %
Fonds propres consolidés	280	291,6	+4,3%
Total Bilan consolidé	546,8	539,6	-1,3%

Les fonds propres consolidés ont connu une hausse de **4,3%** et s'établissent à **291,6 millions** de dirhams contre **280 millions** de dirhams en 2021.

Quant au total du bilan, il recule de **1,3%** pour s'afficher à **539,6 millions** de dirhams.

PERSPECTIVES

Maghreb Oxygène demeure confiante quant à la solidité de ses fondamentaux tout en poursuivant son avancée en tant qu'acteur de référence sur le secteur, vers une croissance durable.

Elle continuera également à améliorer sa flexibilité pour mieux répondre aux fluctuations de la demande dans un contexte extrêmement dynamique tout en œuvrant pour une meilleure rentabilité.

DIVIDENDES

Compte tenu du résultat dégagé durant l'exercice 2022, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, la distribution d'un Dividende de 4 DH par action.

En Dh	31/12/2021	31/12/2022
Bénéfice par action	15,98	10,51
Dividende par action	4	4